

**Note à l'attention de Monsieur le Formateur du Gouvernement  
issu des élections nationales du 14 octobre 2018**

**De la part de :** Yves Elsen – Président du conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg  
Stéphane Pallage – Recteur de l'Université du Luxembourg  
**Objet :** Enseignement supérieur et Recherche – Université du Luxembourg  
**Date :** 30/10/2018

Monsieur le Formateur,

Nous nous permettons de vous soumettre les réflexions suivantes dans le cadre de la mise en place du programme gouvernemental.

### **Ministère de tutelle**

La création de savoir, sa transmission au travers des formations et sa dissémination à la société, en contribuant au développement social, culturel et économique, sont indissociables : la recherche et l'enseignement supérieur sont étroitement liés, l'apprentissage s'appuyant sur les activités de recherche. Les résultats de la recherche sont également partagés sous différentes formes avec la société : conférences, débats publics, expertise, conseil, partenariats publics/privés... toutes ces activités contribuent à l'innovation et donc au façonnage de la société et des citoyens de demain.

L'expérience a montré qu'afin de préserver la cohésion de l'institution, il était important pour l'Université d'avoir un seul et même ministère de tutelle regroupant l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Certains travaux de l'Université sont, comme c'est le cas pour les dossiers de la formation médicale, portés par plusieurs ministères ou, comme c'est le cas pour l'espace, par un autre ministère que celui de tutelle. Pour assurer le succès de ces dossiers, la coordination avec les autres ministères devrait systématiquement être assurée par notre ministère de tutelle.

### **Dotation étatique**

Le succès de l'Université, attesté par les résultats du dernier exercice d'évaluation externe<sup>1</sup> et reconnu dans les derniers classements internationaux<sup>2</sup> a été possible grâce au soutien assidu que les gouvernements successifs ont accordé à l'Université depuis 2003, et la pérennité de l'Université repose sur la stabilité de la croissance des financements publics. Nous sollicitons donc du prochain gouvernement qu'il s'engage à garantir le financement public du développement de l'Université, de sorte qu'elle puisse exercer ses missions sereinement, dans le respect de son autonomie et en ayant l'impact sociétal et socio-économique attendu d'elle.

### **Sites universitaires**

Les sites de Belval et de Luxembourg mis à la disposition de l'Université jouent un rôle très important dans son développement. On voit par exemple à quel point le site de Belval, par son concept novateur, contribue au dynamisme de l'institution mais aussi à la collaboration accrue avec les autres acteurs de la recherche. Dans ce contexte, nous nous permettons de solliciter du prochain Gouvernement que

<sup>1</sup>

[https://www.en.uni.lu/content/download/98492/1187614/file/University%20of%20Luxembourg\\_Institutional%20Evaluation%20Report\\_12\\_2016.pdf](https://www.en.uni.lu/content/download/98492/1187614/file/University%20of%20Luxembourg_Institutional%20Evaluation%20Report_12_2016.pdf)

[https://www.en.uni.lu/content/download/98494/1187624/file/University%20of%20Luxembourg\\_Research%20Evaluation%20Report\\_Synthes is\\_02\\_2017.pdf](https://www.en.uni.lu/content/download/98494/1187624/file/University%20of%20Luxembourg_Research%20Evaluation%20Report_Synthes is_02_2017.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.natureindex.com/supplements/nature-index-2018-rising-stars/tables/institutions>

l'Université soit autonome dans la répartition de ses différentes composantes sur les sites et locaux mis à sa disposition, ceci permettant d'assurer une utilisation et une gestion des sites optimales pour l'institution. Nous aimerions également assurer qu'à Luxembourg-Ville, un seul site soit développé, à Kirchberg (ancien site de l'IST et du CRP Henri-Tudor, et futur emplacement de l'auditoire Losch), et qu'un master-plan soit élaboré avant la fin de l'année 2019, afin de permettre aux services concernés de l'Université une planification transparente et temporelle des mouvements en fonction des besoins. Le cas échéant, l'Université serait disposée à considérer un site unique regroupant toutes les facultés et les centres interdisciplinaires.

### **Transports**

L'accès aux sites de l'Université devra être facilité pour le personnel et les étudiants. Tous les sites universitaires doivent être bien desservis par les transports en commun, tant par la nature des différents moyens de transport que des horaires, des cadences et de la fiabilité de ces transports en commun. Nous attirons en particulier votre attention sur le site de Belval. L'état actuel des transports en commun ne permet pas d'assurer une répartition de 40% de transports en commun et de 60% de transports individuels prévus lors de la planification du site. La situation est particulièrement critique pour les étudiants qui sont contraints d'avoir recours aux parkings privés du site, n'ayant pas la possibilité de rejoindre le site dans de bonnes conditions par transport public. Dans l'intérêt de la communauté universitaire, nous sollicitons l'attention du gouvernement sur ce point, en vue de mettre en place des connexions de transports publics adéquats (horaires, cadences, fiabilité). Une connexion par téléphérique entre le centre d'Esch-sur-Alzette et Belval contribuerait à rapprocher la population du site de Belval avec le centre urbain de la seconde ville du pays.

### **Enseignement médical**

Dans le cadre de la mise en place de l'enseignement médical au-delà de la première année de Bachelor et de la spécialisation en médecine générale existantes, prévoyant dans un premier temps la mise en place d'un Bachelor et de spécialisations en oncologie et en neurologie, puis éventuellement d'un Master, une collaboration accrue de l'Université avec les grands hôpitaux sera nécessaire. Des dispositions légales et organisationnelles devront être prévues pour permettre aux enseignants-chercheurs et aux étudiants en médecine d'évoluer dans le cadre hospitalier. Notamment un statut de médecin-chercheur pourrait s'avérer nécessaire pour les étudiants en voie de spécialisation.

### **Paysage de la recherche publique au Luxembourg**

La recherche publique est effectuée essentiellement par l'Université et les trois centres de recherche publics (LISER, LIST, LIH). L'Université joue un rôle tout particulier, étant notamment la seule institution à délivrer des autorisations à diriger des thèses de doctorat ainsi que des diplômes de doctorat. Elle compte aujourd'hui quelque 700 étudiants en doctorat et 1800 employés dont 260 enseignants-chercheurs.

La coordination des activités entre les divers acteurs a été beaucoup améliorée au cours des dernières années, avec par exemple des recrutements conjoints entre l'Université et le LISER, la nomination en tant que professeurs affiliés de chercheurs des centres de recherche publics, la mise en place de programmes doctoraux PRIDE conjoints ou l'exploitation commune de laboratoires. Cependant toutes les opportunités de synergies n'ont pas encore été exploitées. L'Université est prête à jouer son rôle de moteur de la recherche au Luxembourg et est ouverte à toute forme de coopération qui pourrait contribuer à resserrer les liens entre les institutions publiques de recherche et les partenaires privés de même qu'à améliorer la visibilité internationale de la communauté de la recherche luxembourgeoise.